



Extrait du La CODE (La Coördination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/les-mineurs-etrangers-non,148.html>

Les mineurs étrangers non accompagnés en Belgique : mineurs ou étrangers ?

- Nos publications - Migration -

Date de mise en ligne : décembre 2003

La CODE (La Coördination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La problématique de ces mineurs en exil n'est pas un phénomène nouveau en Belgique. En Europe non plus d'ailleurs. Depuis toujours, lors de mouvements de réfugiés, des mineurs ont fui leur pays avec ou sans leurs parents. Cette affaire "Tabitha" a permis de lui donner une visibilité. Depuis les années nonante, cette question s'est accrue avec l'arrivée massive de réfugiés en provenance de la région des Balkans, poussant plusieurs milliers d'enfants à fuir vers l'Europe de l'Ouest. Les conflits sont également de plus en plus nombreux et les crises économiques de plus en plus graves.

Les estimations de ces dernières années chiffrent à environ 50 000 le nombre de ces mineurs poussés à l'exil se trouvant en Europe à n'importe quel moment.

Parmi ces mineurs, certains voyagent parfois seuls, sans parents ou sans aucune personne pour les représenter. Ils sont donc particulièrement vulnérables. Ces enfants ont des besoins très spécifiques, qui nécessitent une attention urgente et sérieuse. Alors que certains de ces besoins sont identiques à ceux d'autres réfugiés, d'autres sont propres aux mineurs non accompagnés.

En pratique, cependant, les besoins spécifiques et les droits des mineurs en exil (et plus particulièrement des mineurs non accompagnés) sont négligés et peu reconnus.

(Extrait de l'introduction)